



parts sociales non remboursées

Par **loula2007**, le **04/12/2008** à **10:34**

J'ai quitté la sarl de mon ex mari et à ce titre sa societe me doit 6144 euros au titre d'apurement de mon compte courant, et mon ex mari me doit 2790 euros au titre de cession de mes parts sociales, a ce jour je n'ai eu aucun remboursement, et ils ont jusqu'au 31 12 2008 pour me rembourser (tous est notifié, signé et daté par mon ex mari et moi meme). Je souhaiterai savoir comment je doit faire pour faire valoir mes droit pour recupérer ces sommes, où dois-je porter plainte et à partir de quand.Merci de vos conseils

Par **Yannick TETTINI**, le **15/12/2008** à **16:41**

Bonjour Madame,

Tout d'abord, sachez qu'il n'est pas nécessaire en l'état (ni plus tard d'ailleurs) d'effectuer un dépôt de plainte.

Un certain nombre de démarches non contentieuses s'offre déjà à vous.

Eu égard aux éléments quelques peu "privés" et la possibilité qu'il vous soit difficile d'entreprendre ces démarches auprès de votre ex-mari, il serait sans doute intéressant de confier ces tâches à un tiers.

N'hésitez pas à me contacter par mail aux fins d'évoquer votre cas.

Cordialement
ytettini@abjuris.com